

QUEL PROCÉDURE POUR FORCER À FAIRE UNE CURE OU SEVRAGE ?

Par **Profil supprimé** Posté le 25/04/2019 à 09h20

Bonjour,

Mon mari boit très régulièrement (600 gama gt en dec et fév 19) et en cachette et ment tout le temps. Je sais qu'il est en souffrance et dans le déni. Je suis maman de deux adolescents de 15 ans, la fille est révoltée et a déjà arraché une bouteille de vodka à son papa la semaine dernière et j'ai dû appeler le SAMU et la police, pour éviter de la violence

il est resté une nuit le temps de dessaouler à l'hôpital mais en abstinence deux jours à recommencer crescendo

comment forcer une hospitalisation concrètement je dois contacter son médecin ?

Soit je le force , soit je prépare mon dossier pour divorcer

Il a menacé de se suicider et je passe tous les détails de cette descente aux enfers pour nous

merci de vos conseils

1 RÉPONSE

Moderateur - 25/04/2019 à 17h08

Bonjour Spa,

Soyez la bienvenue dans ces forums. Merci de votre confiance.

Je vais commencer par la mauvaise nouvelle afin d'essayer d'ouvrir de nouvelles pistes ensuite : vous ne pouvez pas le forcer à se soigner. L'hospitalisation sous contrainte est une procédure très encadrée car privative de liberté. Elle est réservée à la maladie mentale dans les situations de danger immédiat pour soi ou pour autrui. De plus elle est provisoire et ne résout rien sur le fond. Pour qu'un soin réussisse il faut en fait le libre consentement de la personne à ce soin. "Se soigner" passe donc inévitablement par une prise de conscience de sa part et une acceptation d'être aidé.

Vous êtes actuellement dans une situation familiale très conflictuelle avec beaucoup de souffrance. D'où votre demande d'hospitalisation forcée, qui est tout à fait compréhensible et que vous n'êtes pas la seule à formuler. Dans une situation comme celle-ci où vous ne maîtrisez pas sa prise de conscience et son comportement, le conseil est plutôt, dans un premier temps, de prendre du recul, de prendre soin de vous et de protéger vos enfants directement impactés. Vous avez un chemin à faire pour comprendre ce qui est en votre pouvoir et ce qui ne l'est pas. Mais le comprendre est d'un grand soulagement. Cela permet aussi de se positionner différemment face à la personne alcoolo-dépendante et cela peut favoriser un changement de sa part.

Il y a par exemple quelques petites choses à savoir comme le fait qu'on n'enlève pas une bouteille d'alcool à une personne qui est dépendante de l'alcool. Le faire est évidemment une révolte face à la situation et une tentative désespérée pour qu'il se passe (enfin) quelque chose. Mais c'est inutile et cela aggrave les tensions dans la famille aussi bien que son alcoolisme. Plus on cherchera à le forcer à arrêter plus il s'agrippera à sa bouteille. Aidez peut-être votre fille à calmer sa révolte, en lui expliquant que son père est malade et que ce n'est pas par cette voie là qu'il peut être aidé.

Je vous conseille, ainsi qu'à vos enfants, de regarder s'il n'existe pas un groupe de parole "Al-Anon" ou "Al-Ateen" proche de là où vous habitez. Le fait de ne plus vous sentir seule face à cela sera d'un grand soulagement et vous permettra de partager votre expérience avec des personnes dans la même situation que vous. Voici le site de Al-Anon France : <http://al-anon-alateen.fr/>

Le second conseil est que vous rencontriez (et éventuellement vos enfants) un professionnel des addictions pour quelques entretiens. Vous pouvez vous adresser à un CSAPA (Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) où les consultations sont gratuites. Il y aura beaucoup à dire à la fois sur la situation et sur ce qu'est cette maladie et sa prise en charge. Cela peut là aussi être un soulagement et vous donner des clés pour savoir comment agir/réagir en fonction des situations qui se présenteront à vous.

Peut-être que ces pistes d'action vous permettront de quitter la dichotomie "il se soigne ou je le quitte". Mais si ce n'est pas le cas il n'y a pas non plus de problème. La maladie alcoolique est quelque chose de lourd à vivre pour les proches et vous n'êtes pas obligée de subir. Penser à vous et à vos enfants est une priorité.

Pour trouver les coordonnées d'un CSAPA n'hésitez pas à appeler notre ligne d'écoute ou à utiliser notre rubrique "adresses utiles" ci-contre dans la colonne de droite (carte de France).

Cordialement,

le modérateur.
